



République Française
COMMUNE DE CHAMONIX-MONT-BLANC
COMpte RENDU

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 24

Représentés: 4

Absents : 1

Le Mardi 24 janvier 2023, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de Chamonix Mont-Blanc, s'est réuni Salle Isabella STRATTON au Majestic, sous la présidence de **M. Éric FOURNIER, Maire.**

Etaient présents :

M. Éric FOURNIER, Mme Aurore TERMOZ, M. Claude JACOT, M. Jean-Michel COUVERT, Mme Elisabeth ALVARINAS, Mme Marie Noëlle FLEURY, M. Hervé VILLARD, Mme Juliette MARTINEZ, M. Laurent COLLIGNON, Mme Michèle RABBIOSI, M. Patrick DEVOUASSOUX, M. Philippe CHARLOT-FLORENTIN, M. Yvonick PLAUD, M. Pierre CARRIER, Mme Elisabeth CHAYS, Mme Charlotte DEMARCHI, M. Jonathan CHIHI-RAVANEL, M. François-Xavier LAFFIN, Mme Isabelle MATILLAT (en visio conférence), M. Olivier NAU, M. Yves ANCRENAZ, Mme Isabelle COLLE, M. Denis DUCROZ, M. Vincent ORGEOLET

Absent(e)s représenté(e)s :

M. Bernard OLLIER donne pouvoir à M. Claude JACOT

Mme Élodie BAVUZ donne pouvoir à Mme Charlotte DEMARCHI

Mme Karine MIEUSSET donne pouvoir à M. Éric FOURNIER

Mme Aurélie BEAUFOUR donne pouvoir à M. Patrick DEVOUASSOUX

Secrétaire de séance : Mme Juliette MARTINEZ

ADMINISTRATION GENERALE

. COMMUNICATIONS DU MAIRE

M. le Maire fait état des naissances, mariages et décès intervenus sur la commune depuis le dernier Conseil Municipal.

M. le Maire indique avoir eu le plaisir d'inaugurer, le 22 décembre dernier, les nouveaux bureaux de l'antenne départementale de Météo-France à Chamonix-Mont-Blanc.

Il s'agissait de l'aboutissement d'une négociation engagée à Paris avec plusieurs ministres pour finaliser le maintien des deux antennes départementales, celle de Bourg-Saint-Maurice et celle de Chamonix. Il tient à remercier le Conseil Départemental pour son soutien dans ce dossier et Madame Virginie SCHWARZ, Présidente Directrice Générale de Météo France, pour l'excellence des relations et du partenariat qui se dessine dans un contexte où, au-delà des services habituels, Météo-France donnera à la commune des préconisations sur des sujets chers à cette vallée, notamment les risques naturels.

M. le Maire rappelle également l'inauguration de l'agence postale des Pèlerins. Il est important pour les habitants d'avoir aux Pèlerins un service public maintenu autour d'un petit noyau de commerçants très importants à nos yeux.

Inauguration également il y a quelques jours de la nouvelle télécabine de Charamillon. Il y a eu un travail important de mise en œuvre dans le cadre du contrat de délégation de service public passé avec la Compagnie du Mont-Blanc. M. le Maire rappelle que cet investissement avait été fléché dès le contrat initial et a fait l'objet de nombreuses évolutions, notamment concernant le site et l'implantation de la gare de départ. M. le Maire remercie M. Patrick DEVOUASSOUX pour le travail réalisé et en cours. En effet, le calendrier a imposé la livraison de l'appareil en décembre mais des travaux restent à réaliser sur le parking, même si la voie bus est déjà mieux organisée qu'elle ne l'était auparavant. Il sera prochainement proposé au Conseil Municipal de prioriser les investissements à venir sur le secteur du Tour autour du télésiège des Autannes en abandonnant la perspective de prolongation de la télécabine telle qu'elle avait été prévue sur le secteur des Posettes, pour conserver l'aspect naturel. Cette proposition fait suite aux échanges avec la Direction Régionale de l'Environnement et la Direction Départementale des Territoires.

M. le Maire souhaite remercier l'ensemble des équipes qui travaillent actuellement sur le recensement de la population, organisé du 19 janvier au 18 février 2023. Il souhaite redire aux habitants l'importance de se faire recenser. Il invite les habitants qui n'auraient pas reçu la visite d'un agent recenseur de se faire connaître auprès des services municipaux. Il rappelle que le recensement est un acte à déconnecter complètement des démarches fiscales, et qu'il s'agit d'une démarche essentielle pour la commune puisqu'une partie des ressources de la collectivité, notamment l'évaluation des dotations (même si elles sont en baisse d'année en année), en découle.

Enfin, M. le Maire indique que M. Jean-Michel BOUTEILLE rejoindra l'assemblée dans quelques minutes pour son dernier conseil puisqu'il quitte ses fonctions de directeur général des services. Cela lui donne également l'occasion d'officialiser la nomination de M. Cyrille CLARISSE dans ses nouvelles fonctions de DGS, tout en le remerciant pour le travail qu'il est déjà en train d'accomplir.

APPROBATON DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022

Aucune observation n'est formulée. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

GESTION FINANCIERE

M. le Maire présente le débat budgétaire.

Avant de passer la parole à M. Yvonick PLAUD pour une présentation des éléments issus des commissions finances auxquelles la plupart des élus municipaux ont pu participer puisqu'ils étaient tous invités, M. le Maire souhaite donner quelques éléments d'éclairage qui, s'ils ne sont pas d'ordre budgétaire, sont en phase avec le budget.

Le vote du budget de la commune de Chamonix, brique essentielle dans les politiques publiques, doit être mis en cohérence et en perspective avec les autres grands vecteurs des politiques publiques de la vallée que sont les autres budgets : que ce soit celui de la Communauté de Communes (puisque un certain nombre de compétences ont été transférées) ou celui d'autres entités sur lesquelles la commune doit exprimer une position politique (notamment les sociétés d'économies mixtes - SEM).

Les éléments constitutifs du budget municipal présentés ce soir ne sont donc pas exclusifs d'autres éléments de politique publique ou d'autres briques portées soit par la Communauté de Communes, soit par les SEM (la SEM Logement et la SEM Vallée de Chamonix), soit par d'autres opérateurs (par exemple en matière de tourisme ou de qualité de vie). A titre d'exemple, le budget municipal va présenter un certain nombre d'aménagement qui concerne le stationnement qu'il conviendra de mettre en résonance avec la nouvelle délégation de service public Transports Urbains portée au niveau communautaire.

M. le Maire souhaite que ce point reste à l'esprit des conseillers municipaux tant il est vrai que les transferts de compétence opérés peuvent, au niveau de l'examen budgétaire, ne pas rendre compte de la globalité de l'action publique menée.

M. le Maire rappelle la volonté de la municipalité de produire du logement. Le budget primitif proposé comprend un certain nombre de propositions sur le sujet, soit en matière de rénovation, soit en matière de création de nouvelles opérations. Pour autant, selon l'évolution de la fiscalité en cours d'année (notamment une éventuelle mise en place de la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires), le Conseil aura l'occasion d'échanger sur de nouveaux programmes.

M. le Maire confirme les grandes orientations du rapport d'orientations budgétaires. Avec un soin particulier pour les habitants (avec une non augmentation des taux de la fiscalité) ; un effort important consenti en direction des associations et des partenaires ; un maintien des investissements à une hauteur significative permettant à la fois d'engager des opérations neuves sur un certain nombre de thématiques, mais également des efforts sur la maintenance du patrimoine municipal.

En termes de présentations, M. le Maire indique que seront abordées les grandes thématiques de chacun des éléments budgétaires, via une consolidation sur les budgets à la fois en investissement et en fonctionnement. *Cf présentation du budget par thématique.*

M. le Maire passe la parole à Mme Aurore TERMOZ pour la présentation des orientations 2023 « Services à la population ».

Mme Aurore TERMOZ précise que la présentation du budget « Services à la population » sera conjointe avec ses collègues Mme Charlotte DEMARCHI (volet logement) et M. Jonathan CHIHI-RAVANEL (volet funéraire).

En préambule de la présentation des projets, Mme Aurore TERMOZ souhaite insister sur le fait que si cette direction pèse pour plus de 3 M€ sur le budget communal (charge en grande partie constituée par la rémunération des 130 agents qui la composent), elle est essentielle en matière de services à la population. En effet, chaque jour, les agents répondent aux besoins exprimés par les administrés, des plus jeunes (dans les crèches) aux plus âgés (à travers d'autres missions), sur un éventail de services qui comprennent l'aide sociale et l'instruction des dossiers administratifs.

La mission de la direction est de répondre aux besoins sociaux exprimés par les administrés. Besoins en constante mutation, dans un monde qui change très vite et qui s'engage malheureusement durablement dans une crise sociale et économique qu'on ne peut plus

ignorer et qui impacte le quotidien de tous les foyers, au-delà même des foyers que l'on pouvait considérer jusqu'à présent comme les plus fragiles. Dans ce contexte mouvant, persiste une constante : le rôle de filet social exercé par les collectivités et la nécessaire articulation entre ces acteurs pour ne laisser personne au bord de la route. La mise en place de ces dispositifs de sauvegarde s'appuie sur les tendances qu'on voit se dessiner dans le quotidien des administrés. C'est pour cette raison que le volet « RH » de cette direction est au-delà d'une ressource, à savoir une richesse. Car c'est en contact direct avec les populations que l'on a des échanges qui alimentent les politiques publiques pour qu'elles s'inscrivent en parallèle avec des besoins qui changent très vite.

Mme Aurore TERMOZ indique que le Budget Primitif 2023 fait la part belle au développement des modes de garde de la petite enfance. Après la livraison de la crèche « Les Petites Cordées » en 2018, puis « Les P'tits Damous » à Argentière en 2019, il est essentiel de développer d'autres offres avec agilité. Elle rappelle, pour mémoire, que 280 enfants sont accueillis sur 140 places (par des compléments de placement) et que la ville contribue, chaque jour, à hauteur de 30 € / jour / enfant pour offrir un service facturé en moyenne aux usagers à 1,90 € / heure (lait et couches fournis).

Parmi les projets présentés :

La classe passerelle, qui ouvrira après les vacances de février, sur le site de l'école Balmat, en partenariat avec l'éducation nationale. Une classe passerelle est un dispositif qui permet d'accueillir dans l'école des enfants de 2 ans et plus grâce à un accompagnement adapté à leurs besoins spécifiques à cet âge. La classe passerelle s'appuie ainsi sur un projet faisant collaborer un enseignant, une éducatrice de jeunes enfants, une auxiliaire de puériculture et une ATSEM. Les 3 agents municipaux sont ainsi mobilisés pour assurer une transition entre la crèche et l'école, mais également travailler les questions relatives à l'accompagnement et à la parentalité.

Ce projet va donc permettre d'offrir de nouvelles places d'accueil et un accompagnement à la parentalité et la réussite éducative pour des familles qui en ont vraiment besoin. L'idée est de mettre en place le dispositif, l'évaluer et voir s'il y a opportunité de le dupliquer ou non sur d'autres écoles par la suite.

Le budget 2023 prévoit également la rénovation et la mise aux normes du local « Les Petits Boutch » situé aux Pèlerins, afin de mettre en place une maison d'assistantes maternelles. En effet, le territoire est pauvre en ressources en matière de solution de garde alternative à l'offre offerte par la commune. Les assistantes maternelles qui souhaitent développer leurs activités sont empêchées de le faire à cause de la problématique du logement. Le local visé est adapté en typologie et en situation (accessible car en rez-de-chaussée, présence d'un petit jardin pour les enfants) et permettra d'accompagner le développement d'une offre complémentaire qui n'existe quasiment plus à ce jour en matière d'assistantes maternelles libérales.

Pour compléter ces projets court-terme sur le volet de la petite enfance, le budget 2023 prévoit également des crédits d'études pour l'extension de la crèche « La Grainederie » aux Pèlerins. Cette opération va permettre d'augmenter le nombre de places d'accueil, tout en améliorant l'ergonomie des postes de travail du personnel, ce qui devrait améliorer l'attractivité des emplois proposés par la collectivité dans un contexte de recrutement tendu. Ce projet doit également amener la création d'un pôle dédié à la parentalité, lieu ressource pour les parents sur toutes les thématiques relatives à la petite enfance.

Côté enfance et scolaire, le changement de paradigme concernant la restauration scolaire a déjà été évoqué à plusieurs reprises mais il convient de rappeler quelques chiffres lors de ce conseil budgétaire. La commune acquiert les repas pour 455 000 € auprès de la cuisine centrale, puis les revend aux familles pour 382 000 €. Il y a donc un delta pour la collectivité de 74 000 €, auquel il convient d'ajouter 195 000 € de subvention d'équilibre pour les amortissements. Cela signifie qu'en 2023, la commune investit 270 000 € dans l'assiette des enfants. Et ce sans compter le coût du personnel d'animation et de surveillance. Au final, pour mémoire, les familles participent au coût du service pour 4,50 € en moyenne par repas lorsque le coût réel de la prestation avoisine les 17 € par repas.

Au-delà de la restauration qui revêt à la fois un enjeu social et un enjeu de santé publique, des moyens sont également donnés aux écoles pour travailler dans de bonnes conditions, tant sur le plan matériel (voir budget investissement) que sur le plan humain pour développer les projets pédagogiques. Ainsi, il est rappelé que chaque classe de maternelle est dotée d'une ATSEM (y compris les demi-classes grandes sections / CP). Par ailleurs, il est à noter la présence d'un agent en charge de l'encadrement des activités physiques et sportives et un agent pour enseigner la musique.

A ces moyens humains, la municipalité réserve 85 000 € pour le sport scolaire afin de garantir, notamment, que tous les enfants de la commune pratiquent le ski, quels que soient les moyens prodigués par les familles.

M. le Maire passe la parole à Mme Charlotte DEMARCHI pour la présentation des orientations 2023 en faveur du logement.

Mme Charlotte DEMARCHI présente les différents programmes en cours.

Concernant l'opération des Grassonets, il s'agit de l'aménagement, dans l'ancienne école, de 2 logements : un T2 en rez-de-chaussée et un T5 avec combles à l'étage supérieur. Le futur bailleur a été choisi et il s'agit de Haute Savoie Habitat. Le désamiantage du bâtiment est prévu pour mars 2023 et le début de la réhabilitation pour avril. L'architecte a également été retenu.

Concernant l'opération des Favrandis : les locaux accueillent les ateliers municipaux et deux appartements communaux situés à l'étage. Le déménagement des anciens ateliers a été réalisé en janvier. Après étude, il a été conclu à l'impossibilité de réaliser une réhabilitation du bâtiment actuel. Il a donc été décidé de conserver le terrain et de démolir le bâtiment afin d'y construire à la place un petit habitat collectif. Le bailleur choisi est Haute Savoie Habitat. Un soin particulier sera apporté à l'intégration future du bâtiment avec les autres constructions du quartier : le volume et le nombre de logement seront donc limités. Par sa proximité avec le centre-ville, le projet est idéal pour des personnes âgées mais en parfaite mobilité ou des familles. Les services sont aujourd'hui en attente d'un diagnostic de la part d'Enedis pour poursuivre la destruction et la construction.

Concernant l'opération des Saubérands : dans le cadre de son droit de préemption, la Commune a acquis une propriété appartenant à ICF NOVEDIS, située 36 chemin des Saubérands et comprenant un bâtiment composé de 5 logements ainsi qu'un terrain à bâtir d'une surface totale 2 175 m². Cette préemption était motivée par l'enjeu du logement permanent sur le territoire, et la carence observée en matière d'offre de logements à prix raisonnables destinés à la résidence principale. Après réflexion sur le devenir de cette propriété, il a été décidé de conserver le bâtiment existant en vue de sa réhabilitation et de construire un ensemble de logements sur le terrain attenant.

La Commune a ainsi cédé à Haute Savoie Habitat le bâtiment actuel ainsi que le terrain afin d'y développer du logement permanent en locatif aidé mais également en accession à la propriété sous forme de Bail Réel Solidaire (BRS). Haute Savoie Habitat devra donc assurer :

- La réhabilitation du bâtiment existant, d'une surface habitable de 324m², avec la création de 6 logements destinés à du logement en locatif aidé ;
- la construction, sur le terrain attenant, d'un bâtiment d'environ 14 logements, pour une surface habitable de 960 m², destinés à de l'accession à la propriété à prix maîtrisé via le mécanisme du BRS.

Mme Charlotte DEMARCHI rappelle pourquoi la municipalité fait le choix du BRS : il s'agit de « faciliter » l'accession à la propriété. En effet, le BRS correspond à un effort municipal de soutien dans le parcours résidentiel et de mixité sociale. Ce dispositif permet à des ménages sous plafonds de ressources de devenir propriétaire d'un logement neuf situé en zone tendue, à un prix abordable. Le ménage n'achète que les murs du bien, le terrain demeurant la propriété de l'organisme foncier solidaire (OFS), ici Haute Savoie Habitat. Le principe du BRS repose donc sur la dissociation entre le bâti, détenu par le ménage, et le foncier, propriété de l'OFS. Les ménages doivent répondre à une obligation de plafond de ressources et à une obligation d'occuper le logement comme résidence principale. A noter que la revente est encadrée par deux mesures : le ménage ne pourra céder ses droits réels afférents au bâti uniquement à un ménage dont les revenus se situent sous les plafonds de ressources de l'accession sociale ; prix de revente limité à la valeur initiale de l'achat actualisée par la variation de l'indice du coût de la construction. La durée du bail (entre 18 et 99 ans) est établie automatiquement pour une nouvelle durée sur la même base, en cas de revente. Le bail devient donc perpétuel et la situation du bâti pérennisée.

En sus des conditions de ressources, seront prévus des critères de priorisation comme le rapprochement domicile-travail et l'ancrage sur le territoire. Les dossiers de chacun des candidats seront classés de manière à garantir l'égalité de traitement et de transparence. L'ambition du projet dépasse la construction de logements. L'objectif est de mettre en œuvre les meilleures conditions du vivre-ensemble grâce à une démarche participative et à un investissement dans des espaces ou des locaux qui pourront être partagés, à l'échelle du pallier, de l'immeuble ou de la nouvelle résidence.

Pour conclure sur ce projet, Mme Charlotte DEMARCHI informe le Conseil que la réunion d'audition des équipes d'architectes en vue de sélectionner l'attributaire est prévue fin janvier 2023.

Mme Aurore TERMOZ exprime ses espoirs sur le soutien que la SEM Vallée de Chamonix pourra apporter à la Commune sur cette problématique logement permanent sur le territoire.

M. le Maire passe la parole à M. Jonathan CHIHI-RAVANEL pour la présentation des orientations 2023 en faveur du funéraire.

Pour information, la commune a enregistré 131 décès en 2022 (contre 106 en 2021, 130 en 2020). L'année 2023 sera marquée par plusieurs actions importantes en matière funéraire.

Concernant le projet de la chambre funéraire dans le secteur du Biollay, M. Jonathan CHIHI-RAVANEL rappelle les étapes précédentes : l'acquisition, il y a plusieurs années, d'une parcelle dédiée à cette infrastructure ; deux sessions d'échange (en 2022) avec les riverains pour leur présenter les intentions de la municipalité et recueillir leurs impressions ; des travaux fournis avec les architectes pour créer une infrastructure de qualité et s'inscrire dans l'intérêt général que revêt la construction d'un lieu de recueillement pour toutes et tous lors de la perte d'un proche.

Le projet se poursuit aujourd'hui avec la création d'une Autorisation de Programme (AP) d'un montant de 2,3 M € H.T et l'inscription de crédits de paiement de 300 000 € pour 2023. Le calendrier prévu pour le début des travaux se situe à l'automne 2023 pour une livraison début 2025. Le projet sera présenté à la population courant d'année. Cette nouvelle chambre funéraire, avec ses 3 salons de présentation, sa salle de cérémonie et son local pouvant accueillir à titre accessoire un commerce d'articles funéraires, sera un vrai plus pour les familles endeuillées qui pourront se recueillir dignement.

Après deux années marquées par une nette amélioration du cimetière du Biollay, avec notamment la réfection des allées de l'ancien cimetière, la mise en place de bornes d'information et d'orientation, la reprise du carré des alpinistes, tout en améliorant l'entretien quotidien des espaces, le budget 2023 propose également la création d'une Autorisation de Programme pour nos cimetières d'un montant de 580 000 euros pour la période 2023-2025. Cette année, des crédits de paiement de 280 000 euros seront consacrés à l'agrandissement du cimetière d'Argentière, qui ne dispose plus actuellement que de 5 concessions disponibles. Les études géotechniques ayant été réalisées fin 2022, l'année 2023 marquera le début des travaux. A terme, le cimetière offrira : une quarantaine de concessions supplémentaires ; un aménagement retravaillé et de qualité pour l'accès et le stationnement, dans un lieu important pour le haut de la vallée, proche de l'église et de la maison de village.

Ces deux projets marquent la continuité de l'implication municipale à apporter des services et infrastructures de qualité aux habitants, notamment dans des situations difficiles comme celles de la perte d'un proche.

Pour conclure, M. Jonathan CHIHI-RAVANEL tient à remercier tout particulièrement le service affaires citoyennes qui s'occupe de ces lieux très importants pour la communauté chamoniarde et qui concourt au recueillement dans un environnement apaisé et de qualité.

M. Patrick DEVOUASSOUX précise que les travaux du cimetière d'Argentière se feront en deux phases : l'agrandissement en 2023, puis le stationnement et les abords du cimetière en 2024. Il ajoute qu'un lien a été pris avec l'association Les Bruyères d'Argentière pour identifier les futurs besoins et que le choix s'orienterait plutôt sur du « pleine terre », ce qui est traditionnel sur Argentière.

Mme Aurore TERMOZ poursuit avec le volet Social des orientations 2023 « Services à la population », en présentant quelques projets répondant à un véritable besoin.

Ainsi, suite à un constat partagé avec la gendarmerie d'augmentation des violences intra familiales sur le territoire, un dispositif d'accueil et d'accompagnement des victimes, souvent des victimes avec enfants, va être mis en place selon deux axes. D'une part, une rénovation légère du foyer d'accueil St Michel va être menée pour qu'il puisse accueillir parent et enfant(s), en complément du studio déjà existant (situé à Chamonix Sud) dont les capacités d'accueil et la disponibilité sont fortement réduites. D'autre part, via une subvention du CCAS, un partenariat avec l'Espace Femme Geneviève D. pour assurer la suite du parcours des victimes et leur accompagnement par des professionnels en charge de ces thématiques.

Autre sujet d'importance, le maintien de l'offre de santé en haute vallée, à travers l'aménagement des locaux situés sur la plateforme d'Argentière. Sur le thème du sport-santé, à noter la création d'un parcours sénior qui va trouver sa place aux Gaillands.

Enfin, l'inscription budgétaire d'une opération pluriannuelle relative à la rénovation progressive de l'Hôtel de Ville, avec deux objectifs poursuivis : améliorer l'expérience des usagers ; offrir de meilleures conditions de travail aux agents, facteur d'amélioration de la qualité de vie au travail. Une étude est actuellement en cours, menée par le cabinet Reflet, pour finaliser le projet.

Sur ce dernier projet, M. Jonathan CHIHI-RAVANEL souligne l'importance de l'accueil du public. Il précise que 2022 a marqué une fréquentation des bureaux de l'état-civil encore plus importante que les années anté-Covid. Ce sont ainsi plus de 14 000 personnes reçues en mairie pour une carte d'identité ou un passeport, une demande d'état civil ou une carte viacham. Il ajoute, pour information, que les habitants de la commune représentent environ 2/3 de ces passages.

M. le Maire souhaite rebondir sur l'aménagement de cabinets médicaux, sujet sur lequel les attentes restent fortes. Il précise que la commune est compétente à agir car il ne s'agit pas d'une maison de santé pluridisciplinaire (MSP), dont la compétence est intercommunale. La dynamique portée depuis une dizaine d'années aura permis l'émergence sur le territoire de deux MSP et de ces cabinets médicaux, soit trois pôles. On voit ainsi que la collectivité est extrêmement mobilisée pour offrir une meilleure densité médicale sur le territoire.

M. le Maire passe la parole à M. Patrick DEVOUASSOUX pour la présentation des orientations 2023 « Environnement ».

M. Patrick DEVOUASSOUX présente le projet le plus important en matière de rénovation thermique pour l'année 2023 : la Maison pour Tous. Il s'agit d'une rénovation thermique de grande ampleur qui va permettre, une fois les travaux terminés fin 2023, de diviser par 4 la consommation de fluides du bâtiment. Il s'agit également d'une mise à niveau de l'accessibilité (défaillante actuellement concernant les PMR). Le montant de l'opération est estimé à 2 M€ dont 1,8 M€ de crédits de paiement pour 2023.

La rénovation de la Maison Charlet Straton est plus modeste. L'isolation de la toiture et une nouvelle couverture ont été refaites en 2022. Pour 2023, il s'agira de refaire l'isolation thermique des murs et les menuiseries. A noter que la Commune perçoit régulièrement des loyers pour ce bâtiment (sollicitations régulières pour nos bâtiments municipaux).

La maison Garde-Barrière de Montroc est également une petite opération : il s'agit de la réhabilitation de cette maison située sur la partie gauche de la gare quand on regarde le Mont-Blanc. L'association qui occupe actuellement le bâtiment l'Etape à Argentière viendra occuper la maison sitôt les travaux terminés, via une convention.

M. Patrick DEVOUASSOUX évoque également les contacts pris avec la SNCF, qui dispose de nombreux logements vacants sur Argentière, pour en faire des logements communaux.

Concernant la rénovation de l'église d'Argentière : Rénovation importante de l'intérieur en 2022 pour un rendu exceptionnel. En 2023 est prévue l'installation, autour de l'église, de caniveaux pour évacuer l'eau puisqu'il est impossible d'installer des chéneaux au bord du toit. Cela permettra d'éviter les remontées d'humidité dans les murs de l'église.

Concernant la salle communale d'Argentière (bâtiment ancien dont la Commune n'est propriétaire que depuis deux ans), il est prévu pour 2023 la réalisation d'une étude destinée à définir la future vocation et les futurs aménagements de cette salle. Des échanges seront engagés avec les associations utilisatrices du bâtiment pour identifier les besoins. A noter que les investissements futurs pour ce bâtiment seront importants puisqu'il faudra prévoir l'isolation thermique et phonique, revoir la toiture et l'accessibilité PMR.

Concernant le réseau de chaleur, le budget 2023 prévoit des études préliminaires (juridique, géotechniques ...) pour ce projet d'importance destiné à apporter du chauffage aux bâtiments publics et privés, à travers la commune. Il convient à l'heure actuelle de définir le futur emplacement de l'unité de production de la chaleur, puis le cheminement des tuyaux (sous voirie) jusqu'aux bâtiments desservis.

Il s'agit de basculer d'un chauffage gaz à un chauffage bois, plus durable, ce qui nécessite la mise en place d'une filière bois pour alimenter en ressource locale l'unité de production.

En matière de mobilité, se poursuit l'aménagement d'itinéraires cyclables. Il est prévu pour 2023 l'avant-dernière tranche de l'itinéraire nord de Chamonix. Cette tranche part de l'hôtel de l'Arveyron, juste avant le passage SNCF, passe par le Chemin des Lots et se rapproche de la gare des Praz qui sera le dernier tronçon à réaliser. Il s'agira d'une portion avec des aménagements plus légers (pas d'enrobé, plutôt du tout-venant adapté aux vélos, y compris vélos de route) afin de conserver l'aspect forestier et naturel du cheminement. La passerelle du ski de fond située en amont de l'Arveyron sera utilisée pour rejoindre le Chemin des Lots, en partage avec l'activité ski. Ainsi, dès la fin de la saison ski de fond, la passerelle sera utilisée pour la piste cyclable (pas de déménagement prévu).

La dernière tranche de la piste cyclable, située côté sud de Chamonix, est la liaison entre les Bossons et les Houches et sera programmée en 2024.

Plusieurs améliorations sont prévues pour la sécurité (route des Praz, Les Tines) pour réduire les vitesses de circulation. De même, quelques arrêts de bus seront mis en conformité (Gare des Bossons, Route des Nants).

M. Patrick DEVOUASSOUX rappelle que le parc roulant de la commune fait l'objet, dès lors que c'est possible, d'un renouvellement par des véhicules moins polluants, électriques ou hybrides. Il ajoute que les délais entre la commande et la livraison des véhicules lourds / spécifiques sont très longs puisqu'il faut compter entre 2 et 3 ans.

M. Laurent COLLIGNON présente les travaux sylvicoles prévus dans le cadre du budget 2023.

En matière d'Environnement, M. Patrick DEVOUASSOUX poursuit avec la présentation de projets tels que : l'aménagement paysager des Pèlerins d'en haut ; l'éclairage public (au-delà du remplacement des ampoules par des leds, il s'agit de la finalisation d'une étude cet hiver pour rationaliser les armoires électriques, permettant ensuite le ciblage de zones où diminuer l'intensité de l'éclairage à certaines heures de la nuit, après consultation de la population des quartiers identifiés) ; le déploiement de poubelles compacteurs supplémentaires, Promenade du Fori et à la gare par exemple.

M. Patrick DEVOUASSOUX présente les orientations 2023 « Aménagements de sécurité ».

Concernant l'aménagement des zones piétonnes, l'avenue de l'aiguille du midi sera terminée en 2023. Il s'agit du dernier morceau à faire (situé en haut de l'avenue).

De même pour le cheminement autour de la place du Poilu et le passage du Temple. Ce dernier, piéton, très emprunté par les habitants, a un peu été laissé à l'abandon ces dernières années. Le passage sera remis à plat et les marches refaites pour plus de sécurité.

Impasse du Montenvers, entre la gare et l'hôtel Albert 1^{er}, la circulation automobile est dense. Il convient là aussi d'améliorer le site en ajoutant également de l'éclairage à proximité du pont car le passage est très fréquenté.

L'amélioration des cheminements de la traversée d'Argentière est une opération d'aubaine. Les travaux n'étaient pas prévus aussi tôt mais le Conseil Départemental refait les enrobés en 2023. La Commune va donc profiter de cette opération départementale pour limiter la chaussée à 6 m (ce qui est la norme actuelle) et élargir les trottoirs de quelques dizaines de centimètres de chaque côté de la voie, depuis le parking de la FIS jusqu'au pont SNCF, pour un meilleur confort des piétons.

Concernant la Rue Vallot – Carrefour Mummery et avenue de la plage, il s'agit d'assurer une continuité piétonne en créant des trottoirs qui aujourd'hui n'existent pas vraiment ou sont dangereux. En parallèle, l'arrêt de bus Vallot sera refait avec un vrai quai accessible PMR.

M. le Maire passe la parole à M. Jonathan CHIHI-RAVANEL pour la présentation des orientations 2023 « Participation citoyenne ».

L'année 2022 a vu s'organiser la première édition du budget participatif à destination des habitants de la commune. Fort de ses 18 idées soumises au choix des habitants et de 302 participants à la votation, l'année 2023 sera dédiée à la mise en œuvre des 8 projets retenus pour un montant total de 95 500 €. Dès février, chaque porteur de projet sera contacté et rencontré individuellement afin de lancer leur projet.

Plus largement, c'est la poursuite de la volonté municipale de consulter, d'informer et d'échanger avec les habitants de la commune qui se pérennise et se structure. Ainsi, l'arrivée au 1er février d'une personne exclusivement en charge de la participation citoyenne et de la relation avec les habitants en est un très bon signal. Ses missions : faciliter l'organisation de projets participatifs (questionnaires, concertation ...), mais également informer la population sur les sujets qui les concernent. Cela permettra d'être au plus près des attentes de nos habitants et d'instaurer un dialogue permanent et constructif.

M. le Maire passe la parole à M. Claude JACOT pour la présentation des orientations 2023 « Patrimoine montagnard et sécurité montagne ».

Les conditions d'altitude particulièrement agressives participent au vieillissement naturel des refuges, bâtiments déjà anciens pour certains. L'année 2022 a vu le démontage du refuge de la Charpoua ; 2023 verra sa reconstruction au printemps, en respectant l'esprit des lieux.

D'autres bâtiments sont éventuellement impactés par de la déstabilisation. C'est le cas notamment du refuge des Cosmiques. Même si cette situation avait été prévue lors de la conception du bâtiment, des travaux de confortement sont à prévoir cette année.

Il en est de même pour le refuge du Requin, même si sa zone d'implantation est plus stable.

Des travaux sont prévus chaque année dans les refuges / buvettes dont la Commune est propriétaire.

Question un peu nouvelle dans certains refuges : le rapport entre les besoins de consommation en eau et la disponibilité de la ressource. Il faut rechercher où des économies sont possibles en matière de dépense d'eau. Dans cette ligne, il est proposé la création de toilettes sèches au refuge de Bellachat.

Concernant le Torrent des Bossons, des travaux de sécurisation sont prévus en lien avec la situation du lac glaciaire. Compte tenu du caractère exceptionnel et urgent du phénomène glaciaire, des subventions de l'Etat (Fonds Barnier) pourront être sollicitées. Des travaux complémentaires seront certainement à budgéter. Une décision modificative sera alors proposée au Conseil Municipal, dès que les résultats des études et devis seront connus. A noter qu'une présentation spécifique de la situation du glacier fera l'objet d'un conseil privé, suivi d'une réunion publique, en février (date à caler avec l'Etat et les scientifiques).

Côté sécurité, M. Claude JACOT rappelle que la Commune est propriétaire de la DZ des Bois. Celle-ci accueille sécurité civile et gendarmerie, que ce soit les hélicoptères et les équipes de secouristes prêtes à partir. Il ajoute que la base dessert l'ensemble du département, à l'instar de la base d'Annecy.

Selon les circonstances, elles peuvent également intervenir en Savoie ou dans l'Ain. Les travaux prévus concernent : la dimension aéronautique avec l'évolution des normes ; la création de volumes de stockage de matériel ; la création d'une chambre réfrigérée pour les corps sans vie (dans l'attente de la prise en charge par les pompes funèbres).

Dans le cadre du pouvoir de police du Maire et de l'obligation d'information sur la nature des dangers du territoire, a été créé dans les années 70 l'Office de haute montagne, aujourd'hui fusionné avec La Chamoniarde. Cette dernière est le bras armé de la Commune en matière de prévention sur le territoire. Elle permet d'accueillir tous les sportifs visiteurs dans de bonnes conditions, en leur donnant des informations sur la réalité des conditions en montagne. Elle met également en place des actions de formation à destination des jeunes (écoliers, collégiens) et des pratiquants. A noter que le personnel de la Chamoniarde est mixte : certains personnels sont rémunérés directement par la commune, d'autres sont des contractuels de droit privé.

M. le Maire passe la parole à M. Patrick DEVOUASSOUX pour la présentation des orientations 2023 « Culture et salles municipales ».

Des travaux sont prévus en 2023 au Chalet du Col des Montets. Après un travail important en 2022 réalisé sur la mise en accessibilité PMR du bâtiment, le sas de l'entrée principale et les menuiseries donnant accès sur la terrasse seront reprises cette année. Pour rappel, le volet communal du Chalet concerne les investissements liés au bâtiment alors que la Communauté de Communes est en charge de la scénographie des salles.

Concernant le Majestic, il s'agit de la rénovation intérieure (peinture) des deux salles Payot. L'entreprise qui est intervenue cet automne dans l'église d'Argentière, spécialisée dans les Monuments Historiques, pourrait être en charge de l'opération.

A noter l'acquisition régulière de cristaux pour embellir la collection du musée des cristaux.

Sur ce dernier point, Mme Juliette MARTINEZ informe que le musée des cristaux a connu une fréquentation record en 2022, depuis sa rénovation, avec presque 40 000 entrées contre 20 000 auparavant.

Elle poursuit avec la programmation culturelle. Le montant de 380 000 € représente la programmation réalisée à la salle EMC2 pour la saison à venir. Le service culturel travaille dorénavant et déjà activement à la programmation 2023/2024, qui séduit déjà les chamoniards et les extérieurs depuis 2 ans, de par sa pluridisciplinarité, son originalité et sa qualité. La majorité des spectacles fait salle comble après seulement 2 saisons. Les spectacles font parfois appel à des disciplines ou des pratiques artistiques encore jamais vues sur le territoire. Cela témoigne de la confiance qu'a aujourd'hui le public dans les choix de programmation de la municipalité.

Mme Juliette MARTINEZ remercie chaleureusement le service culturel pour son travail qualitatif et sa précieuse expertise au moment où il s'agit de faire ces choix, des choix forts pour l'identité culturelle de la ville. Elle remercie également l'ensemble de ses collègues élus pour leur confiance depuis le début de cette aventure.

Un montant de 150 000 € de fonctionnement est fléché pour les subventions aux associations culturelles (vues ligne par ligne par la suite). Par cette enveloppe globale, la municipalité poursuit son soutien au monde associatif chamoniard, un monde associatif conséquent, dynamique et innovant. Il faut savoir qu'aujourd'hui, plus de 60 % des associations municipales ont un objet culturel, ce qui montre l'intérêt porté à cette thématique sur le territoire.

Pour conclure, Mme Juliette MARTINEZ remercie particulièrement M. le Maire, mais aussi M. Yvonick PLAUD, adjoint aux Finances, ainsi que le service des Finances, qui de par leur décision d'augmentation de cette enveloppe « Subventions » à hauteur de 2,5 % permet de poursuivre ce soutien associatif mais aussi d'accompagner de nouveaux projets culturels. Dans le contexte actuel, difficile et incertain, ce choix d'augmentation est un choix fort fait par la collectivité en faveur de la vie associative, choix qui mérite d'être souligné ce soir.

M. le Maire passe la parole à M. Yvonick PLAUD pour la présentation financière du budget primitif 2023.

M. Yvonick PLAUD souhaite préalablement apporter des précisions sur la SEM Vallée de Chamonix, suite à l'interpellation de Mme Aurore TERMOZ. La SEM Vallée de Chamonix est une société d'économie mixte, détenue majoritairement par la commune de Chamonix. Cette SEM, qui est actionnaire de la Compagnie du Mont-Blanc, a obligation d'avoir des activités opérationnelles, ce qu'elle n'avait pas jusqu'à présent. Après avoir réfléchi aux missions que cette SEM pouvait apporter au service du territoire, deux activités opérationnelles ont été retenues par son conseil d'administration :

- Le développement de logement permanent et saisonniers, en partenariat avec la SEM logement. En effet, la priorité pour la collectivité étant le logement permanent, il est tout à fait normal que la SEM s'investisse, compte tenu de ses moyens financiers, dans ce domaine en totale collaboration avec la commune de Chamonix,
- L'innovation, à travers le financement de start-up du territoire. Cette activité présente deux intérêts : diversifier le tissu économique du territoire très tourné actuellement vers le tourisme ; offrir aux jeunes chamoniards diplômés des potentialités de recrutement au sein de ces entreprises.

M. Yvonick PLAUD souhaite également féliciter les intervenants pour leurs présentations thématiques, qui ont su apporter du concret aux chiffres.

Le vote du budget 2023 marque la fin d'un long processus budgétaire démarré le 13 décembre 2022 avec le débat d'orientations budgétaires, débat intéressant où un certain consensus fut observé sur les grandes orientations proposées. Il y a eu ensuite deux longues commissions des finances élargies à la totalité des membres du conseil municipal. La première, le 6 janvier 2023, a été consacrée au projet du budget investissement ; lors de la seconde, le mardi 17 janvier, chaque responsable a présenté le projet de budget de fonctionnement de sa commission. Ces diverses étapes permettent aujourd'hui de présenter au vote le budget général de la collectivité et ses 3 budgets annexes.

Deux éléments structurants avaient été présentés dans le cadre du rapport d'orientations budgétaires, qu'il convient de rappeler. D'une part, après deux années marquées par la pandémie, l'année 2023 devrait subir un double choc qui va impacter les finances locales : la flambée des prix de l'énergie (qui va constituer une augmentation extrêmement importante de nos charges de fonctionnement) ; l'inflation qui va rester encore importante cette année même si elle est susceptible de diminuer au cours du second semestre. D'autre part, il n'a pas été tenu compte dans la construction budgétaire de l'amendement porté par M. le Député Xavier ROSEREN figurant dans la loi de finances 2023, ouvrant la possibilité de majorer la taxe d'habitation des résidences secondaires. Le décret d'application pour cette loi est toujours en attente et les technocrates de Bercy discutent de la date de mise en œuvre opérationnelle de l'amendement. Celui-ci est pourtant très clair dans sa rédaction puisqu'il permet aux communes de délibérer avant fin février 2023 pour mettre en place cette majoration dès cette année. Il semble que cela sera plutôt en 2024.

La prudence ayant été de rigueur, le budget primitif 2023 a été construit sans la recette issue de la majoration de la taxe sur les résidences secondaires.

A la fin du débat d'orientations budgétaires, deux points étaient à noter : l'autofinancement et l'investissement. L'autofinancement était évalué à 90 000 €. Il a été porté à 700 000 € dans le cadre du budget. L'investissement était prévu à hauteur de 10 M €. Il a été porté à 11,6 M €. Tout ceci, sans augmenter les taux de fiscalité, et cela depuis 7 ans.

M. Yvonick PLAUD tient à remercier les services pour avoir respecté les orientations définies lors du débat d'orientations budgétaires. Il remercie également la nouvelle équipe financière (Directrice et adjointe) pour le travail remarquable accompli.

M. Yvonick PLAUD présente un certain nombre de documents budgétaires.

Il rappelle les orientations budgétaires fixées :

- Pas d'augmentation des taux d'imposition votés par la commune et une prévision d'augmentation des bases de 6 %. Pour rappel, les bases sont décidées par l'Etat en fonction de l'évolution de l'indice des prix au 1^{er} novembre de l'année N-1,
- Augmentation des produits indirects en fonction du niveau d'activité prévisionnel avec une prudence sur l'immobilier,
- Baisse de la DGF de l'ordre de 6 % par rapport à la notification de 2022 (alors que l'enveloppe nationale augmente de 600 M €),
- Hausse importante des dépenses énergétiques, notamment le gaz et l'électricité (+ 70 % par rapport à 2022),
- Augmentation de la masse salariale de 1 M € (+ 7%), qui s'explique par la revalorisation du point d'indice et les recrutements 2022 en année pleine sur 2023,
- Stabilité du FPIC par rapport à la notification de 2022,
- Maîtrise des autres charges de fonctionnement avec une augmentation maximale de 2,5 %,
- Une augmentation de l'ordre de 2,5 % des participations financières aux associations, facteur de cohésion sociale et d'animation.

En matière de consolidation (investissement + fonctionnement) du budget général et des budgets annexes, le budget peut être considéré comme dynamique : ainsi, en 2022, le budget consolidé était de 56 M € alors qu'il dépasse 60 M € cette année (+ 6 % pour l'investissement et + 8 % pour le fonctionnement). Pour rappel, en 2021, le budget consolidé était de 50 M €.

Ce budget est le fruit d'une politique financière menée depuis de nombreuses années. C'est également le fruit d'une dynamique économique portée par le tourisme. Le tourisme est fortement critiqué mais il est générateur de recettes très importantes pour la commune (et au-delà si on ajoute la taxe de séjour ou la participation pour le transport à la Communauté de Communes). Il faut bien comprendre que le tourisme rapporte environ 6 M € / an, via les remontées mécaniques, les droits de mutation, les taxes sur le casino ... La taxe foncière rapporte, elle, environ 10 M €. Sans le tourisme, la collectivité devrait augmenter les impôts fonciers de 60 %. Le tourisme a donc des effets également bénéfiques. Maîtriser / réguler le tourisme, oui ! La décroissance, non !

Par ailleurs, sur le budget, je m'abstiendrai de faire des comparaisons par rapport à d'autres communes.

Avant de présenter l'évolution des grandes masses financières par rapport au débat d'orientation budgétaire 2023 et au budget 2022, il faut faire un certain nombre de retraitements pour pouvoir comparer car deux changements de méthodes sont intervenus :

- D'une part, la transformation au 1^{er} janvier 2023 du budget annexe SPIC Parking en régie Chamonix Parc Auto, avec autonomie financière et sans personnalité morale. Impact sur la présentation du budget car en 2022, le budget général portait les charges de personnel,
- D'autre part, la facturation des repas livrés aux services communaux et aux autres par la restauration municipale. En 2022, il n'y avait pas cette facturation directe. Par ailleurs, il n'y avait pas non plus les recettes des familles. La subvention d'équilibre était donc beaucoup plus importante. Désormais, c'est le budget général qui paye les repas qui sont fabriqués par la cuisine centrale. Les recettes des familles sont perçues par le budget général, ce qui impacte à la baisse le montant de la subvention d'équilibre.

M. Yvonick PLAUD détaille le budget général de fonctionnement en recettes et en dépenses. *Cf présentation (tableaux + graphiques).*

M. Yvonick PLAUD détaille la section d'investissement du budget général. *Cf présentation (tableau + graphiques).*

Concernant l'évolution de l'encours de dette, M. Yvonick PLAUD rappelle la forte décroissance depuis 2012 (- 37 % tous budgets confondus). 2023 verra une stabilisation par rapport à 2022 (41,44 M € en 2022 contre 41,66 en 2023). En tant qu'adjoint aux finances, M. Yvonick PLAUD est fier d'avoir remis « au centre du village » les fondamentaux financiers, notamment le désendettement que certains avaient laissé filer pendant de nombreuses années.

En conclusion de cette présentation budgétaire, le budget municipal se porte bien, même s'il s'est construit dans un contexte qui n'est pas simple à tous points de vue.

M. le Maire passe la parole à M. Philippe CHARLOT pour la présentation du budget annexe Régie Chamonix Parc Auto.

La section de fonctionnement s'élève à 3, 269 M €. Les dépenses intègrent au chapitre 23 un virement à la section d'investissement de 1,3 M €.

Les recettes s'élèvent également à 3,269 M€. Les produits de services ont fait l'objet d'une estimation prudente avec un montant de 3,197 M €.

La section d'investissement s'élève à 2,865 M €. Côté dépense, les dépenses réelles d'investissement sont évaluées à 2,790 M €. Côté recette, à noter un emprunt d'équilibre pour un montant de 1,010 M € qui sera ajusté suite au vote du compte administratif.

Sans détailler la liste investissements prévus au titre de l'année 2023, M. Philippe CHARLOT précise l'opération nouvelle budgétée à hauteur de 230 000 €. Il s'agit de la création de places de stationnement de camping-car.

Concernant le stationnement, plusieurs opérations : parking du Mont-Blanc (étanchéité du niveau -2) ; parking centre-ville (fin de l'aménagement) ; parking St-Michel (aménagement d'un pôle d'accueil) ; parking du Tour (réalisation de la rive droite) ; parking Corzolet ; développement de bornes de recharges pour véhicules électriques sur les parkings Entrèves et Mont-Blanc.

Par ailleurs, l'ensemble des parkings vont bénéficier de renouvellement de matériel (caisse ou mobilier) pour 81 000 €.

M. le Maire passe la parole à Mme Aurore TERMOZ pour la présentation du budget annexe Restauration municipale.

Le budget proposé prend en compte le fait que l'activité revient progressivement à la normale après la crise sanitaire. Pour rappel, 215 000 repas ont été produits en 2022, année qui a également récompensé le travail de l'équipe via l'obtention du label éco-certification.

Le budget annexe 2023 va effectivement être impacté par l'inflation et le coût de l'énergie. Pour la section de fonctionnement, il est proposé d'inscrire un montant d'1,485 M €, composé principalement en dépense de : 727 000 € en charges à caractère général ; 570 000 € en charges de personnel ; 180 000 € d'opérations d'ordres de transferts entre sections. Côté recette, se retrouve 1,288 M € de produits des services et une subvention d'équilibre pour un montant de 195 000 €.

Pour la section d'investissement, il est proposé d'inscrire 190 000 €, dont 145 000 € en dépense d'équipement et 35 000 € en dépenses financières. Le tout étant équilibré par des opérations d'ordres de transferts entre sections.

Concrètement, il s'agit : d'adapter le logiciel utilisé actuellement pour permettre à tous les usagers d'avoir accès aux menus de la cuisine ; changer le système de contrôle des chambres froides ; modifier le haillon d'un des véhicules utilisé pour le portage des repas vers les écoles et les crèches. A noter qu'un nouveau four arrive en mai 2023 (mais commandé en octobre 2022, il a été imputé sur le budget de l'année dernière).

M. le Maire passe la parole à M. Claude JACOT pour la présentation du budget annexe Remontées mécaniques « Fonds de Vallée ».

Pour rappel, le périmètre de ce budget annexe comprend les téléskis des Chosalets (fonctionnement hivernal) et le télésiège du glacier des Bossons (fonctionnement estival).

La saison d'hiver 2022/2023 a commencé mollement aux Chosalets faute de neige naturelle. Il semble cependant important de maintenir une offre de ski aux Chosalets, même si le devenir du stade d'apprentissage est plus incertain compte tenu de l'incendie de 2018 au Lognan.

Le télésiège des Bossons a eu une fréquentation 2022 très importante.

Le budget s'équilibre à 534 600 € en fonctionnement et à 114 000 € en investissement.

M. Claude JACOT précise que les études relatives au télésiège du Mont précèdent son remplacement prévu pour 2024, ajoutant que le calendrier des travaux ne devrait pas perturber la saison d'exploitation 2024.

Après les présentations des différents budgets, M. le Maire propose d'ouvrir la discussion générale et de passer la parole aux conseillers qui le souhaitent.

M. Denis DUCROZ indique qu'il y a quelques éléments qui lui échappent.

Il a le ressenti de doublons entre la Commune et la Communauté de Communes, sur un grand nombre de sujets. Par exemple : les espaces naturels. Les réponses ne lui sont pas toujours apportées lors des commissions et il a le sentiment de ne jamais s'adresser à la bonne compétence.

Concernant la situation du lac glaciaire des Bossons, il juge les investissements excessifs par rapport au volume d'eau observé (« équivalent à trois piscines »). Il s'interroge sur le nombre de strates administratives à la Préfecture de Haute-Savoie et ailleurs qui se sont couverts au titre des responsabilités pour arriver à ce type de préconisations.

Si l'enveloppe de 100 000 € pour le budget participatif est intéressante, M. Denis DUCROZ doute de la nécessité de recruter un agent pour superviser cette opération.

Il demande si les services communaux, même déjà surchargés, ne peuvent pas eux-mêmes installer des cendriers ou un banc. Pourquoi ne pas mobiliser les personnels qui interviennent au Col des Montets, déjà formés pour ce genre de transmission au public ?

M. Denis DUCROZ n'a pas compris le lien fait entre les droits de mutation et le tourisme car les touristes de passage n'achètent pas de biens immobiliers sur le territoire.

Enfin, au niveau de la SEM Vallée de Chamonix, M. Denis DUCROZ s'interroge sur le montant des dividendes versées par la Compagnie du Mont Blanc et sur son imputation budgétaire (quelle ligne dans le budget municipal ?).

M. François-Xavier LAFFIN prend ensuite la parole.

Il s'agit du 3^{ème} budget proposé et en relisant ses notes, il pourrait prendre quasiment à l'identique les remarques ou les propositions évoquées à l'occasion des budgets 2021, 2022 et aujourd'hui 2023.

Peu de considération a été réservée aux remarques formulées, hormis quelques allusions avec une pointe d'acidité.

Le budget étant présenté en janvier, plutôt que de faire des remarques ou des propositions, M. François-Xavier LAFFIN préfère exprimer quelques vœux s'agissant du budget et des orientations à retenir :

Premier vœu, déjà répété : voir évoluer la méthode observée pour la construction du budget. Est-il est vraiment sérieux de demander aux élus d'appréhender des dizaines de lignes, qui portent sur des dizaines de millions d'euros, au sein d'un tableau qui comprend plusieurs dizaines de pages, où l'unité est souvent la dizaine de milliers d'euros, alors que les éléments sont communiqués la veille de la commission ?

Deuxième vœu, répété également : il serait particulièrement intéressant de bénéficier de plans pluriannuels, obligatoires pour certains, à la fois sur les investissements et sur le fonctionnement. Ces plans pluriannuels permettraient d'avoir une vision à 5, 10 et 15 ans. C'est un outil indispensable pour la recherche de la qualité, l'efficacité, la flexibilité et l'adaptabilité aux défis qui ne manqueront pas de se présenter dans les prochaines années. Ces plans permettraient aussi sans doute de trouver le sens de la politique de la majorité municipale, de cerner la mission qu'elle s'est donnée, d'en préciser le contenu et de pouvoir éventuellement s'aligner derrière elle.

Dernier vœu : que le prochain budget puisse réellement et concrètement intégrer une politique de l'emploi en direction des jeunes étudiants, notamment les étudiants supérieurs issus de la vallée qui rêvent de revenir travailler sur le territoire. Et que le budget permette une vraie réflexion sur une politique économique différente face au développement du tourisme incontrôlé constaté aujourd'hui.

M. François-Xavier LAFFIN estime indispensable d'initier rapidement des réflexions pour développer une activité économique alternative au tourisme.

La commune dispose pour cela d'un budget important (le budget communal, de 51 M €, peut effectivement être envié par un certain nombre de communes de la vallée).

Les évènements, qu'ils soient climatiques, militaires, sociaux, sanitaires, politiques, à l'échelle de la France ou de l'Europe, accélèrent la prise de conscience. Le modèle économique enseigné, savamment mis en application depuis des décennies, est un lent suicide collectif.

Dans nos territoires de montagne, encore plus qu'ailleurs, il devient urgent de siffler la fin de la récréation de cette économie toxique. Elle détruit peu à peu notre patrimoine, elle bouleverse considérablement l'environnement, elle ensanglante la biodiversité, elle obère l'avenir de nos jeunes, elle agace les habitants, elle vaccine les visiteurs. Dans le budget présenté, pas suffisamment d'éléments, d'engagements ou d'orientations qui permettraient d'envisager un infléchissement de cette politique.

M. François-Xavier LAFFIN conclut que par ce vote contre le budget, il souhaite attirer une écoute, même partielle, sur les réflexions qu'il vient d'exprimer.

M. Denis DUCROZ souhaite ajouter une remarque pour aller dans le sens de M. François-Xavier LAFFIN. Il s'étonne que la réunion « Fresque du Climat », présentation très intéressante et très instructive avec des propositions et des compréhensions générales du réchauffement climatique, ne soit ni évoquée ni prise en compte dans la construction budgétaire.

Mme Isabelle COLLE adhère pour la plupart des choses aux propos de M. François-Xavier LAFFIN. Elle regrette l'absence de nombreux élus majoritaires lors de la fresque du Climat, ou leur départ avant la fin de la réunion. Il y a urgence de réfléchir différemment. Elle souhaite que tous les élus à la tête d'une commission soient obligés de faire cette fresque du Climat et de la suivre jusqu'au bout. Elle pense que s'il n'y avait pas ces problèmes de changement climatique, le budget serait le même, tout comme les réflexions et sourires, l'air de dire qu'il y a de pauvres idiots qui pensent qu'il faut moins de tourisme et que la commune va effectivement devenir pauvre et avoir moins d'argent. En conclusion, elle a envie de dire à tous ceux qui rient : rdv dans 15 ans et on verra qui rira ?

M. le Maire apporte en complément quelques éléments.

En réponse à M. Denis DUCROZ, il n'appartiendra pas au collaborateur Participation citoyenne de mettre les cendriers car il ne s'agit pas d'un rôle d'opérateur. L'objectif est d'avoir une réelle médiation avec les habitants sur un certain nombre de thématiques. En effet, ce besoin de médiation entre les politiques publiques et nos administrés est connu.

Concernant la perception de doublons, ce qui est proposé permet justement de mettre en exergue ce qui relève de la compétence communale et ce qui relève de la compétence communautaire. A titre d'exemple, la mobilité. La Communauté de communes porte les gros réseaux structurants, la délégation de service public, transports urbains, le ferroviaire. Le développement des mobilités internes, les pistes cyclables notamment, c'est la commune. M. le Maire invite les élus à relire chaque fois que nécessaire les statuts de la Communauté de Communes. Ils pourront être clarifiés ou complétés mais ils définissent clairement « qui fait quoi ? ». Il est important d'avoir à l'esprit l'intégralité des briques de ce que chacun fait. Et lorsque dans le cadre du budget communal, un sujet ou un projet semble partiel parce qu'il est uniquement évoqué les pistes cyclables, pour rester sur l'exemple de la mobilité, cela ne veut pas dire que le transport collectif n'est pas traité et qu'il ne sera pas étudié au moment de l'examen du budget communautaire. M. le Maire est favorable à ré-aborder le sujet des compétences Commune / Communauté de Communes avec les élus qui le souhaitent, en lien avec la Direction générale des services.

Concernant la SEM Vallée de Chamonix, M. le Maire laissera M. Yvonick PLAUD apporter des éléments de réponse, et M. Claude JACOT compléter le sujet du lac des Bossons.

Sur ce dossier, si cela coûte moins cher, le budget général en profitera. La proposition faite dans le cadre du budget primitif est issue des estimations réalisées par les services de l'Etat.

M. le Maire rappelle que construire un budget c'est prévoir. Et qu'il ne peut pas lui être reprocher d'un côté de ne pas prévoir, et d'un autre côté de mettre une somme qui semble trop forte. Il ne prétend pas être compétent à la place des ingénieurs ou des techniciens qui sont sur ces sujets.

En réponse à M. François-Xavier LAFFIN, M. Le Maire s'interroge sur le fait de retransmettre les séances de préparation budgétaire, à l'instar des séances du Conseil Municipal. Il rappelle ne pas avoir entendu, lors des séances de préparation budgétaire, de demande d'intervention ou de proposition de M. François-Xavier LAFFIN, parti avant la fin de la séance. Il ajoute qu'il peut y avoir des désaccords mais qu'il a toujours de la considération pour les observations formulées, même si les idées sont différentes de celles du groupe majoritaire. Aucune polémique dans ces propos, juste de la cohérence.

Concernant les plans pluriannuels, M. le Maire explique que les autorisations de programme et crédits de paiement (qui seront vus dans la suite de la séance) prouvent justement la pluri-annualité des politiques menées et des projets.

En matière de politique générale, M. le Maire met en avant les politiques engagées par choix par la municipalité :

- Les politiques sociales telles que les services à la personne exposés en première partie de séance : des forfaits saisons entre 90 et 100 € pour que tous les jeunes puissent skier ; les tarifications des écoles de musique ou du sport ; la restauration scolaire ... sont autant d'efforts portés par la collectivité.
- Les politiques environnementales : dans le domaine de la transition, il sera prochainement proposé une mutation énergétique pour un certain nombre de bâtiments, en remplaçant le gaz pour une énergie plus durable.
- La mobilité, avec un service de transport public certes perfectible mais en libre circulation, quasiment à coût marginal pour les habitants.

M. le Maire souhaite démentir le propos facile sur les intentions du « tout tourisme » prêtées à la municipalité. Il défie quiconque de trouver un seul plan pluriannuel dans lequel la collectivité s'est engagée sur du « tout tourisme ». Il cite le moratoire sur les établissements hôteliers et l'inscription, dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la Commune, de l'objectif de diminution de 50 % des constructions. Il ajoute que la municipalité ne souhaite pas aller vers le 50 % résiduel uniquement pour les résidents secondaires, pour du spéculatif, mais se bat pour du logement permanent. Il rappelle la défense par l'équipe majoritaire, contrairement à l'opposition, de l'outil de bail réel solidaire pour favoriser les différentes options : logement social, logement social en accession à la propriété pour différents types d'utilisateurs et logement locatif. La trajectoire de la municipalité est claire : demain, il n'y aura plus d'urbanisation. Cela a été inscrit dans les divers documents de planification.

De même, il y aura à terme et à la fin de ce mandat, moins de remontées mécaniques qu'il n'y en avait au-début. C'est inscrit dans la programmation pluriannuelle. Et il a été annoncé publiquement lors de l'inauguration de la télécabine de Charamillon qu'il n'était pas question de prolongation.

En matière de tourisme, les données sont simples. Le nombre de journées skieurs de la vallée de Chamonix, comptabilisés sur le périmètre de la DSP, est stable, voire en légère diminution. L'objectif de la municipalité n'est pas un objectif de fréquentation supplémentaire, c'est un objectif de régulation. C'est dans toutes les programmations pluriannuelles déposées aux votes soit au niveau communal, soit au niveau communautaire.

L'équipe majoritaire a fait le choix de la stabilisation plutôt que la réduction pour ne pas voir partir les habitants. L'objectif est de contingenter, réguler l'excursionnisme, ce n'est pas supprimer toute capacité de travail actuel pour les habitants de cette vallée. Cette équipe a également souhaité diversifier l'activité économique. M. le Maire rappelle la mise en place, il y a quelques années, de l'usine Simond à Chamonix, alors décriée par l'opposition municipale.

S'il veut bien recevoir des leçons, M. le Maire veut bien également des actes. Il n'y a pas un domaine, pas un élément dans les documents de planification de la commune qui ne soit pas en phase avec les orientations précitées. Que ce soit en matière de remontées mécaniques ou en matière de capacité d'augmentation du bâti. Ce ne sont pas des paroles, ce sont des actes. Il n'y a pas de course en avant. Juste un combat pour une communauté de 9 000 habitants, pour que les habitants restent. Les engagements seront tenus et c'est une fierté.

M. Jonathan CHIHI-RAVANEL précise que la présentation antérieure pourrait laisser penser que la création de ce poste était fléchée uniquement sur le budget participatif mais ce n'est pas le cas. Il s'agit d'un choix politique assumé de créer un service de participation citoyenne et de relations aux habitants de la commune. Depuis 2020, de nombreuses actions ont déjà été initiées : la création d'une plateforme numérique ; la création d'une charte de la participation citoyenne ; la réalisation de 6 enquêtes. Aujourd'hui, près de 600 personnes suivent chaque mois les newsletters de la participation citoyenne. Désormais, il convient de structurer ces initiatives et l'arrivée de la chargée de mission permettra, outre la gestion du budget participatif, de mettre du lien entre les politiques publiques, les services municipaux et les usagers / habitants. Il conviendra également de mieux recueillir les usages dans le cadre de projets portés par la commune, et d'améliorer l'information des habitants sur les travaux du quotidien.

M. Yvonick PLAUD explique que la SEM est actionnaire (18 %) de la Compagnie du Mont-Blanc, au même titre que la Compagnie des Alpes (37 %) et la famille SEYDOUX (18 %). Comme tout actionnaire, la SEM reçoit des dividendes de la Compagnie du Mont-Blanc, en fonction des résultats de cette dernière. Cette année, des dividendes seront perçus.

Jusqu'à présent, il n'y avait pas eu de distribution de dividendes pour les actionnaires de la SEM. Pour rappel, les actionnaires de la SEM sont la Commune de Chamonix (58 %), la Commune des Houches, la Commune de Saint-Gervais, le SIVU, l'Office du Tourisme et certains actionnaires privés ...

Ce qui a été décidé pour cette année, c'est que la SEM distribuera des dividendes à ses actionnaires (environ 25 % des dividendes perçues par la Compagnie du Mont-Blanc).

L'argent que reçoit la SEM de la part de la Compagnie du Mont-Blanc en terme de dividendes va permettre d'investir au service du territoire. Pas investir pour des activités rentables avec une recherche de taux de retour sur investissement, mais investir notamment dans le domaine du logement permanent car c'est une priorité pour le territoire.

En réponse à M. Denis DUCROZ, M. Yvonick PLAUD précise que le montant des dividendes non distribués par la SEM s'élève à 10 M €.

M. Claude JACOT indique que le lac s'est créé en 2018. En 2021, il faisait 3 000 m³. En 2022, environ 12 000 m³. Ce sont les scientifiques qui se sont emparés de ce phénomène naturel. Ils ont cherché à l'étudier, le décrire, et sont arrivés à des analyses de potentielle menace sur l'aval. Je ne rentre pas dans le détail car cela fera l'objet de la réunion organisée en février et évoquée précédemment.

A la fin de leur 1^{er} niveau d'analyse, les scientifiques ont alerté la commune et les services de l'Etat. Aujourd'hui, en 2022, 3 ou 4 réunions ont été organisées avec les services de la Préfecture pour étudier les pistes d'actions.

Le fruit de ces échanges et analyses justifie l'inscription de l'enveloppe de 800 000 € pour des travaux de sécurisation.

M. le Maire fait procéder aux opérations de vote.

VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE

M. le Maire présente le projet de délibération qui est adopté à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET GENERAL

M. le Maire propose de voter :

- Section de Fonctionnement : Adoptée à la majorité,

Contres : M. François-Xavier LAFFIN ; Mme Isabelle MATILLAT ; M. Olivier NAU ; M. Yves ANCRENAZ ; Mme Isabelle COLLE ; M. Vincent ORGEOLET.

Abstention : M. Denis DUCROZ.

- Section d'investissement : Adoptée à la majorité,

Contres : M. François-Xavier LAFFIN ; Mme Isabelle MATILLAT ; M. Olivier NAU ; M. Yves ANCRENAZ ; Mme Isabelle COLLE ; M. Vincent ORGEOLET.

Abstention : M. Denis DUCROZ.

- Liste des investissements par opération : Adoptée à la majorité,

Contres : M. François-Xavier LAFFIN ; Mme Isabelle MATILLAT ; M. Olivier NAU ; M. Yves ANCRENAZ ; Mme Isabelle COLLE ; M. Vincent ORGEOLET

Abstention : M. Denis DUCROZ.

- L'inscription de l'emprunt : Adopté à la majorité,

Contres : M. François-Xavier LAFFIN ; Mme Isabelle MATILLAT ; M. Olivier NAU ; M. Yves ANCRENAZ ; Mme Isabelle COLLE ; M. Vincent ORGEOLET

Abstention : M. Denis DUCROZ.

VOTE CREATION ET ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

M. le Maire propose de voter :

- Construction d'une chambre funéraire : Adoptée à l'unanimité,
- Agendas accessibilité des ERP : Adoptés à l'unanimité,

- Valorisation du patrimoine – JO2024 : Adopté à l'unanimité,
- Extension DZ – Chenil stockage – Chambre mortuaire – Passage gaz : Adoptés à l'unanimité,
- Maison pour tous Rénovation énergétique : Adoptée à l'unanimité,
- Aménagement Place du Mont-Blanc : Adopté à la majorité,

Contres : M. François-Xavier LAFFIN ; M. Olivier NAU ; M. Vincent ORGEOLET.

- Cimetières : Adopté à l'unanimité,
- Acquisition balayeuse : Adopté à l'unanimité,
- Acquisition camion grue : Adopté à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – REGIE CHAMONIX PARC AUTO

M. le Maire propose de voter :

- Section de Fonctionnement : Adoptée à la majorité,

Contres : M. François-Xavier LAFFIN ; M. Olivier NAU ; M. Vincent ORGEOLET

- Section d'investissement : Adoptée à la majorité,

Contres : M. François-Xavier LAFFIN ; M. Olivier NAU ; M. Vincent ORGEOLET

- Liste des investissements par opération : Adoptés à la majorité,

Contres : M. François-Xavier LAFFIN ; M. Olivier NAU ; M. Vincent ORGEOLET

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – RESTAURATION MUNICIPALE

M. le Maire propose de voter :

- Section de Fonctionnement : Adoptée à l'unanimité,
- Section d'investissement : Adoptée à l'unanimité,
- Liste des investissements par opération : Adoptés à l'unanimité.

BUDGET RESTAURATION MUNICIPALE – calcul du prorata

M. le Maire présente le projet de délibération qui est adopté à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – REMONTEES MECANIQUES DE FOND DE VALLEE

M. le Maire propose de voter :

- Section de Fonctionnement : Adoptée à l'unanimité,
- Section d'investissement : Adoptée à l'unanimité,

- Liste des investissements par opération : Adopté à l'unanimité.

SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET RESTAURATION MUNICIPALE

M. le Maire présente le projet de délibération qui est adopté à l'unanimité.

SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET REMONTEES MECANIQUES "FOND DE VALLEE"

M. le Maire présente le projet de délibération qui est adopté à l'unanimité.

BUDGET GENERAL 2023 : VOTE DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

M. le Maire propose de voter :

- Subvention de fonctionnement au CCAS : Adopté à l'unanimité,
- Subvention à la SEM CHAMONIX LOGEMENTS : Adopté à l'unanimité,

Ne prennent pas part au vote : Mme Aurore TERMOZ ; M. Jean-Michel COUVERT ; Mme Michèle RABBIOSI ; M. Yvonick PLAUD ; M. Jonathan CHIHI-RAVANEL ; M. François-Xavier LAFFIN ; Mme Isabelle MATILLAT.

- Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé :

Mmes Juliette MARTINEZ et Aurore TERMOZ (pour les écoles) présentent la liste des demandes et des propositions de la municipalité.

- o Les amis du Cinéma : Adopté à l'unanimité (Ne prend pas part au vote : M. Jonathan CHIHI-RAVANEL),
- o Les amis de Gabriel LOPPE : Adopté à l'unanimité (Ne prend pas part au vote : M. Jean-Michel COUVERT),
- o Chorale « La Cécilienne de Chamonix » : Adopté à l'unanimité,
- o Harmonie municipale « L'avenir » : Adopté à l'unanimité,
- o La Petite Université : Adopté à l'unanimité,
- o Lire et faire lire 74 : Adopté à l'unanimité,
- o Groupe folklorique Rhodos Chamoniards : Adopté à l'unanimité,
- o Association des amis de l'orgue de l'Eglise Saint-Pierre : Adopté à l'unanimité,
- o Amis de l'orgue de l'Eglise Saint-Michel : Adopté à l'unanimité,
- o Chamonix Film Festival : Adopté à l'unanimité,
- o « Chœur du prieuré de Chamonix » : Adopté à l'unanimité,
- o Compagnie des Philosophes : Adopté à l'unanimité,
- o Mont-Blanc Culture et Patrimoine : Adopté à l'unanimité,

- ATURAUUA / ARTOCENE : Adopté à l'unanimité,
- Le souffle enchanté : Adopté à l'unanimité,
- Mouving Mountains – Chamonix Unlimited Festival : Adopté à l'unanimité,
- Zouz Collective : Adopté à l'unanimité,
- AURA EVENT L'index : Adopté à l'unanimité,
- MJC CHAMONIX LES PELERINS : Adopté à l'unanimité,
- Enseignement Musiques actuelles : Adopté à l'unanimité,
- Actions culturelles (La Coupole, Printemps Musical) : Adopté à l'unanimité,
- Animations jeunesse : Adopté à l'unanimité,
- Formation BAFA : Adopté à l'unanimité,
- Les amis du Lavancher : Adopté à l'unanimité,
- Compagnie des Guides (fête des guides) : Adopté à l'unanimité (Ne prennent pas part au vote : M. Claude JACOT ; M. Laurent COLLIGNON ; M. Denis DUCROZ ; M. Yves ANCRENAZ),
- Association du village des Bossons : Adopté à l'unanimité (Ne prennent pas part au vote : Mme Aurore TERMOZ ; M. Claude JACOT ; Mme Aurélie BEAUFOUR ; M. Jonathan CHIHI-RAVANEL),
- Cham'Art Place : Adopté à l'unanimité,
- Amis du Vieux Chamonix : Adopté à l'unanimité (Ne prend pas part au vote : M. Jean-Michel COUVERT),
- Ecole d'Argentière Jean CONSTANTIN : Adopté à l'unanimité,
- Ecole maternelle Jacques BALMAT : Adopté à l'unanimité,
- Ecole des Bossons : Adopté à l'unanimité,
- Ecole primaire Jacques BALMAT : Adopté à l'unanimité,
- Ecole maternelle Chamonix Centre : Adopté à l'unanimité,
- Ecole primaire Chamonix Centre : Adopté à l'unanimité (Ne prend pas part au vote : Mme Michèle RABBIOSSI),
- Coopérative de l'école Jeanne d'Arc + Classe nature : Adopté à l'unanimité (Ne prend pas part au vote M. François-Xavier LAFFIN),
- Association éducative de l'école Jeanne d'Arc : Adopté à l'unanimité,
- Maison des Lycéens Frison Roche : Adopté à l'unanimité,
- Association pêche et pisciculture de Chamonix : Adopté à l'unanimité,
- Association des comités de jumelages : Adopté à l'unanimité (Ne prend pas part au vote : Mme Michèle RABBIOSSI),
- La Chamoniarde : Adopté à l'unanimité (Ne prennent pas part au vote M. Claude JACOT ; M. Yves ANCRENAZ),
- La Compagnie des Guides (formation des jeunes guides) : Adopté à l'unanimité (Ne prennent pas part au vote : M. Claude JACOT ; M. Laurent COLLIGNON ; M. Denis DUCROZ ; M. Yves ANCRENAZ),
- Fondation Yves POLLET – VILLARD : Adopté à l'unanimité,
- Amicale du personnel communal : Adopté à l'unanimité,
- Groupement de solidarité du personnel communal : Adopté à l'unanimité,
- Les conciliateurs des 2 Savoies : Adopté à l'unanimité
- Zom Connection : Adopté à l'unanimité (Ne prend pas part au vote M. Claude JACOT).

BUDGET GENERAL 2023 : VOTE DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

Mme Aurore TERMOZ quitte la salle et ne prend pas part au vote.

M. le Maire présente le projet de délibération qui est adopté à l'unanimité.

VOTE DES COTISATIONS ET ADHESION 2023

M. le Maire présente la liste des adhésions proposées au budget général :

- Association des maires adjoints et conseillers de Haute-Savoie : Adopté à l'unanimité,
- Association des maires adjoints et conseillers de Haute-Savoie (participation passeport) : Adopté à l'unanimité,
- Association Petite Ville de France : Adopté à l'unanimité,
- Chapiteau d'Or Gianadda : Adopté à l'unanimité,
- Fondation du Patrimoine : Adopté à l'unanimité,
- Risques majeurs : Adopté à l'unanimité,
- Association Nationale Neige et Avalanches : Adopté à l'unanimité,
- Communes forestières Haute Savoie : Adopté à l'unanimité,
- France Bois Forêt : Adopté à l'unanimité,
- Le Maillon : Adopté à l'unanimité,
- Association Archivistes : Adopté à l'unanimité
- Association Ville des Alpes : Adopté à l'unanimité (Ne prend pas part au vote : Mme Michèle RABBIOSI),
- Union mondiale des Villes Olympiques : Adopté à l'unanimité,
- ANDES : Adopté à l'unanimité (Ne prend pas part au vote : Mme Marie-Noëlle FLEURY),
- Association des élus de territoire touristique : Adopté à l'unanimité.

M. le Maire présente la liste des adhésions proposées au budget Régie Chamonix Parc Auto :

- Conseil National Professionnels Auto : Adopté à l'unanimité.

M. le Maire présente la liste des adhésions proposées au budget Restauration municipale :

- AGORES : Adopté à l'unanimité.

Pour clore cette présentation budgétaire, M. le Maire souhaite remercier l'ensemble des services, notamment la Direction des Finances, Mesdames et Messieurs les élus et plus particulièrement M. Yvonick PLAUD, dans son rôle de coordination de l'ensemble.

PROPOSITION TARIFS 2023 : TELESIEGE DES BOSSONS

M. Claude Jacot présente le projet de délibération qui est adopté à l'unanimité.

REQUALIFICATION DU SITE DU MONTENVERS – AVENANT A LA CONVENTION CONTRIBUTIVE DE SUBVENTION CD74

Mme Aurore TERMOZ et Mme Charlotte DEMARCHI quittent la salle et ne prennent pas part au vote. M. Yvonick PLAUD ne prend pas part au vote non plus.

M. le Maire présente le projet de délibération qui est adopté à la majorité.

Contres : M. François-Xavier LAFFIN ; M. Olivier NAU ; M. Vincent ORGEOLET.

Abstention : M. Denis DUCROZ ; Mme Isabelle MATILLAT ; Mme Isabelle COLLE.

ADMINISTRATION GENERALE – AMIS DU VIEUX CHAMONIX AVENANT n°8

Mme Juliette MARTINEZ présente le projet de délibération qui est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES CULTURELLES – CONTRAT DE CESSION DES DROITS D'AUTEUR A TITRE GRATUIT LE FILM « LA MONTAGNE DES CRISTALLIERS »

Mme Juliette MARTINEZ présente le projet de délibération qui est adopté à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme Aurore TERMOZ présente le projet de délibération qui est adopté à l'unanimité.

ACTUALISATION DES MODALITES DE GESTION DU CET

Mme Aurore TERMOZ présente le projet de délibération qui est adopté à l'unanimité.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Mme Aurore TERMOZ présente le projet de délibération qui est adopté à l'unanimité.

POLITIQUE COMMERCIALE – CHARTE D'OCCUPATION COMMERCIALE DU DOMAINE PUBLIC

M. Jean-Michel COUVERT présente le projet de délibération.

M. Denis DUCROZ demande si une distinction est opérée entre les commerces de nécessité, peu nombreux à Chamonix et qui ne demandent jamais l'occupation du domaine public, et les commerces de dépenses locales qui ont déjà pris la totalité de la surface marchande de la ville et qui se voient encouragés encore plus via des extensions de vitrine à des endroits où cela ne lui semble pas nécessaire.

M. Jean-Michel COUVERT répond que l'occupation du domaine public est conditionnée au respect d'un certain nombre de règles (ne pas fixer au sol des installations ; aller aux droits de ses limites séparatives ; ne pas empiéter chez le voisin ; laisser un passage public d'au moins 1,5 m sur les trottoirs) qui s'appliquent à tout commerce, quel que soit son activité. En contrepartie, une redevance est versée à la commune. M. Jean-Michel COUVERT précise que la charte recherche un équilibre entre le maintien du paysage, la sécurisation des piétons et l'activité économique du centre-ville. La commune a la chance d'avoir un centre-ville vivant mais il faut le canaliser pour ne pas se faire déborder.

M. Vincent ORGEOLET regrette que les différences entre la nouvelle charte et l'ancienne ne soient pas indiquées. Il manque également le volet financier pour ce qui concerne l'évolution tarifaire (combien et pourquoi ?).

M. Jean-Michel COUVERT répond que les tarifs ont été augmentés de 2,5 %, comme évoqué précédemment dans le vote du budget.

En réponse à M. Philippe CHARLOT-FLORENTIN concernant les nuisances sonores, M. Jean-Michel COUVERT répond que celles-ci sont gérées par arrêté préfectoral. Il rappelle qu'en cas de nuisances sonores, la remise de 33 %, voire l'occupation du domaine public, peuvent être supprimées.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

URBANISME – PLU CHAMONIX : RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR – PERIMETRE DELIMITE

M. Jean-Michel COUVERT présente le projet de délibération qui est adopté à l'unanimité.

GESTION FINANCIERE – VERSEMENT DE LA PART COMMUNALE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT : RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 15 NOVEMBRE 2022

M. Yvonick PLAUD présente le projet de délibération qui est adopté à l'unanimité.

GESTION DU DOMAINE – SERVITUDE DE PASSAGE D'UN RESEAU ELECTRIQUE SOUTERRAIN : ZAE LA VIGIE

M. Jean-Michel COUVERT présente le projet de délibération qui est adopté à l'unanimité.

GESTION DU DOMAINE – INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES SIGNATURES DES BAUX ET CONVENTIONS

Mme Michèle RABBIOSI fait lecture des informations correspondantes.

GESTION DU DOMAINE – INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS DE NON-PREEMPTION DU 4 NOVEMBRE AU 31 DECEMBRE 2022 INCLUS

Mme Michèle RABBIOSI fait lecture des informations correspondantes.

GESTION DU DOMAINE – INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS DE NON-PREEMPTION FONDS DE COMMERCE DU 4 NOVEMBRE AU 31 DECEMBRE 2022 INCLUS

Mme Michèle RABBIOSI fait lecture des informations correspondantes.

QUESTIONS ORALES

Il n'y a pas de questions orales.

QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses.

Dans le cadre du départ de M. Jean-Michel BOUTEILLE, M. le Maire lui souhaite le meilleur et lui passe la parole.

M. Jean-Michel BOUTEILLE renouvelle ses remerciements à l'ensemble des élus qu'il a pu connaître dans l'exercice de ses fonctions.

La séance est levée à 22 H 01.



La Secrétaire de Séance,

Juliette MARTINEZ.